

Introduction :

En général, l'islamophobie correspond à la peur, le rejet ou la haine envers les musulmans et leurs croyances. La haine antimusulmane se caractérise alors par une aversion envers les musulmans. Selon Deltombe (2005), il est possible de catégoriser deux distinctions : l'islamophobie de type raciste (« musulman » comme catégorie ethnique) ou xénophobe (islam comme élément étranger).

L'islamophobie de type raciste désignait déjà une catégorie ethno-sociale durant le colonialisme français (Anne-Marie Thiesse, 2010). Cette catégorie pointait les arabo-berbères peu importe leur confession. Ce terme est encore d'actualité pour désigner des personnes qui ne sont pas de confessions musulmanes, mais d'origine arabo-berbère. Par exemple, pour Nicolas Sarkozy, le terme « musulman » « n'a aucune connotation religieuse » mais une connotation ethnique (Vincent Ferry et Piero-Galloro, 2009). Un autre facteur à l'origine de l'augmentation de l'islamophobie est les attentats du 11 septembre 2001 à New York (Rapport de l'Organisation de la coopération islamique, 2008).

L'islam en tant que xénophobie correspond à la croyance selon laquelle l'immigration des musulmans seraient une menace pour la sécurité, la laïcité, la démocratie ainsi que l'identité de l'Europe. Le sociologue [Raphaël Liogier](#) dénonce le mythe paranoïaque de l'islamisation, lequel conduit à une obsession collective qui voit « un complot musulman visant à détruire l'Europe, à faire disparaître sa culture », d'où des réactions islamophobes.

Discrimination en droit et en pratique :

Dans cette partie, j'écrirai en particulier sur le point A et le point C.

Dans le point A, j'aimerais m'attarder sur le fait que le voile reste interdit dans certains lieux comme les écoles (secondaire, haute école) ainsi que des lieux stages ou encore sur certains lieux de travail. Cette interdiction va à l'encontre des droits de l'Homme. Cela empêche également l'accès aux femmes quant à l'éducation et le travail. Je souhaiterais également pointer le fait que les universités de l'état ne souhaitent pas fournir un environnement adéquat comme une salle de prière pour toutes confessions confondues alors que d'autres universités le font comme à l'UCL par exemple. Je suis consciente que le fait qu'une université privée ou public influence ce choix, mais cela ne devrait pas, car c'est une atteinte à la liberté d'expression et de conviction. Le droit de créer des lieux de culte fait l'objet de restrictions dans certains pays européens, bien que les États aient l'obligation de protéger, respecter et mettre en œuvre ce droit (Amnesty, 2011).

Pour sortir du contexte scolaire, mais en restant toujours sur le point A de cette partie, l'interdiction de l'abattage rituel pour les musulmans et les juifs qui est encore une fois une atteinte à la liberté d'expression. En s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier son arrêt *Cha'are Shalom Ve Tsedek c. France* du 27 juin 2000, l'abattage rituel sans étourdissement devrait être respecté car cela relève de la liberté de religion consacrée par l'article 9 de la Convention [européenne des droits de l'homme] ». La Cour y avait notamment considéré « qu'en instituant une exception au principe de l'étourdissement préalable des animaux destinés à l'abattage, le droit interne a concrétisé un engagement positif de l'État visant à assurer le respect effectif de la liberté de religion » (§ 76).

Enfin, le fait que les croyants doivent payer les dépenses d'une mosquée alors que la Belgique est un état neutre, c'est-à-dire que l'état se doit d'intervenir dans les dépenses afin de soutenir les croyances du peuple.

Attitude sociale, discours de haine, attaques et violences contre les musulmans :

Il existe ce combat constant contre l'Islam et les musulmans, que ce soit dans les médias ou encore chez les dirigeants de nombreux pays. On peut notamment expliciter ça en parlant du décret antimusulman visant à interdire l'accès aux USA de 6 pays à majorité musulmane. On peut également pointer le projet de séparatisme de Macron qui vise encore une fois les droits des musulmans en prônant que ce projet vise à « renforcer la laïcité et les valeurs de la république ». Toutes personnes qui reçoivent l'aide publique se doivent de respecter ce règlement à signer sous forme de contrat. On peut aussi inclure l'Inde dans ces exemples avec la loi qui refuse d'accorder la nationalité indienne aux personnes de confessions musulmanes.

Cette violence ne s'arrête pas aux lois. Des massacres et des génocides sont commis à l'encontre des musulmans sans grandes réactions des autres pays. On peut parler des Ouïghours qui sont détenus dans des camps de concentration en Chine, car ils sont perçus comme des terroristes qu'il faut rééduquer selon les valeurs de la Chine. On peut parler de la Birmanie avec les Rohingyas qui sont privées de la nationalité Birmane alors qu'ils avaient le droit d'y rester au même titre que les autres citoyens. Les Rohingyas se font expulser à l'extérieur du pays avec une violence dont les mots ne suffisent pas pour le décrire. On peut également parler des Palestiniens qui se sont vu ôter leur pays suite à la culpabilité de l'Europe à l'égard des Juifs après la Seconde Guerre mondiale.

On peut également parler des violences commises à l'encontre des lieux de culte comme la fameuse attaque terroriste à la mosquée de Christchurch. Il y a aussi la mosquée de Bayonne, une mosquée au Québec. Bref, les exemples sont interminables.

Si l'on se met à observer la réaction du public face à toutes ses violences, les réactions sont minimales, voire inexistantes. Il est même demandé aux musulmans, lors d'un attentat, de s'excuser pour cet événement et de montrer leur soutien de manière très visible le fait qu'ils soient contre cet attentat. Le fait de se recueillir auprès des victimes est également perçu comme une forme de provocation surtout pour les dames voilées.

En conclusion, j'aimerais terminer par la citation de Pascale Boniface, géopolitologue et fondateur et directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques, « on ressort aujourd'hui, sur les musulmans, le même type d'arguments que l'on réservait aux Juifs dans les années 1930. Ils ne sont pas comme nous, ils font peser un danger sur la République. Ils ont un plan secret pour imposer leur loi. Leur religion est incompatible avec notre société. Ils ne seront jamais français et resteront étrangers, et ce, quelle que soit la mention figurant sur leurs passeports. Dans les années 1930, même s'il en avait la nationalité, un Juif n'était pas considéré comme tout à fait français. Aujourd'hui, cet argument est servi pour les musulmans ».

Cette citation, à mes yeux, résume la situation des musulmans actuellement.

Bibliographies :

https://www.lemonde.fr/international/article/2018/06/26/le-decret-migratoire-tres-controverse-de-donald-trump-valide-par-la-cour-supreme-des-etats-unis_5321588_3210.html

<https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/etats-unis-decret-anti-musulmans-nouvelles-initiatives>

<https://www.cgt.fr/actualites/projet-de-loi-separatisme-une-nouvelle-attaque-contre-les-musulmans>

https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/11/l-inde-adopte-une-loi-tres-controversee-contre-les-musulmans_6022532_3210.html

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/17/chine-inde-birmanie-silence-sur-les-musulmans-persecutes_6026228_3232.html

<https://www.lacommune.org/Parti-des-travailleurs/archives/international/Palestine/Un-genocide-planifie-depuis-1948-i225.html>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Attentats_de_Christchurch

https://fr.wikipedia.org/wiki/Attaque_de_la_mosque%C3%A9_de_Bayonne

<https://www.tvanouvelles.ca/dossiers/fusillademosquee>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Islamophobie#cite_note-91

Thomas Deltombe, *L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*, Paris, *La Découverte*, coll. « Cahiers libres », 2005 (réimpr. Poche, 2007), 382 p. (ISBN 2-7071-4672-2 et 978-2707153319)

« La catégorie de musulman s'avérait plus ethnique ou culturelle que proprement religieuse », *Anne-Marie Thiesse, Faire des Français : quelle identité nationale ?*, Stock, 2010, p. 55

Vincent Ferry, Piero-Galloro, *De la discrimination dite « ethnique et raciale »: Discours, actes et politiques publiques - entre incantations et humiliations*, Éditions L'Harmattan, 2009, p. 362.

<https://www.justice-en-ligne.be/Abattage-rituel-la-liberte>